

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **1er septembre 2020**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Madame Evelyne Castonguay
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance :

Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-09-117

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 12 août 2020
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Adoption du Règlement numéro 346-2020 décrétant un nouveau programme d'aide financière accordée à certaines entreprises commerciales et industrielles sous la forme de crédits de taxes foncières
 - 4.2 - Adoption du Règlement numéro 347-2020 abrogeant le règlement numéro 266-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau
 - 4.3 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 348-2020 sur les animaux
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'août 2020
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois de septembre 2020
- 6 - CORRESPONDANCE

- 6.1 - Demande d'appui - Association des groupes de ressources techniques du Québec - Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
 - 9.2 - Autorisation pour l'octroi d'un contrat de service professionnel en architecture pour le projet d'agrandissement du garage municipal
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
 - 10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 13.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 1194, route de la Seigneurie
 - 13.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 276, route de la Seigneurie
 - 13.4 - Demande de permis en secteur PIIA - 1066, route de la Seigneurie
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-09-118

3.1 - Séance ordinaire du 12 août 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2020, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2020-09-119

4.1 - Adoption du Règlement numéro 346-2020 décrétant un nouveau programme d'aide financière accordée à certaines entreprises commerciales et industrielles sous la forme de crédits de taxes foncières

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande au directeur général de résumer les grandes lignes du règlement 346-2020.

RÈGLEMENT NO 346-2020, intitulé *Règlement abrogeant le règlement numéro 330-2018 et décrétant un nouveau programme d'aide financière accordée à certaines entreprises commerciales et industrielles sous la forme de crédits de taxes foncières.*

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public qu'ait été institué et que soit maintenu un programme local favorisant le développement économique de la Municipalité et ayant pour objectif d'inciter certaines entreprises à s'établir sur son territoire ou à s'y relocaliser en vue de stimuler l'activité commerciale et industrielle;

ATTENDU QUE la Municipalité, en adoptant le Règlement numéro 330-2018 le 4 juin 2018, a créé et mis en place un tel programme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire actualiser ce programme et en effectuer une mise à jour importante, et que pour ce faire, il entend procéder en abrogeant le Règlement numéro 330-2018 afin de le remplacer par le présent règlement, qui établit les paramètres du nouveau programme d'aide financière aux entreprises commerciales et industrielles;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.,c.C-47.1) permet à la Municipalité d'adopter un tel programme et d'en fixer les paramètres;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 12 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 346-2020, intitulé *Règlement abrogeant le règlement numéro 330-2018 et décrétant un nouveau programme d'aide financière accordée à certaines entreprises commerciales et industrielles sous la forme de crédits de taxes foncières*, soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit : voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2020-09-120

4.2 - Adoption du Règlement numéro 347-2020 abrogeant le règlement numéro 266-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande au directeur général de résumer les grandes lignes du règlement 347-2020.

RÈGLEMENT NO 347-2020, intitulé *Règlement abrogeant le règlement numéro 266-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau*

ATTENDU QUE le Règlement numéro 266-2011, adopté le 7 février 2011 et intitulé *Règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau*, a été rendu caduc et a été remplacé par l'adoption, par la Municipalité, le 3 octobre 2016, d'un règlement portant sur le même objet : le Règlement numéro 312-2016, intitulé *Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal*;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 312-2016 ne comportait aucune disposition ou article modifiant ou abrogeant le règlement précédent de 2011, qu'il remplaçait néanmoins, et que de ce fait, bien que caduc, le Règlement numéro 266-2011 n'a toujours pas été abrogé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 12 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 347-2020, intitulé *Règlement abrogeant le règlement numéro 266-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau*, soit adopté

et qu'il soit ordonné et statué comme suit : voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

4.3 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 348-2020 sur les animaux

Madame Diane Renaud donne avis que le règlement numéro 348-2020, intitulé *Règlement sur les animaux*, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 263-2011, intitulé Règlement concernant les animaux, sera adopté à la séance ordinaire du 6 octobre 2020.

Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, suivi le 4 décembre 2019 du *Règlement d'application* de ladite loi, lequel établit les pouvoirs des autorités municipales à l'égard des chiens et de leur propriétaire ou gardien. Ces normes s'appliquent pour l'ensemble des chiens dans la province et le règlement en question est entré en vigueur le 3 mars 2020. Cette Loi et ce Règlement ne rendent pas invalides les règlements municipaux qui ont déjà été adoptés et qui sont applicables aux chiens. Mais le présent projet de règlement vise à actualiser et mettre à jour le règlement municipal précédent (263-2011), conformément aux dispositions et aux exigences du nouveau contexte législatif et réglementaire provincial. Celui-ci, par exemple, modifie les règles d'enregistrement des chiens par les municipalités. Par souci d'uniformité, le présent projet de règlement a été élaboré conjointement par les directeurs généraux de la plupart des municipalités de la MRC ainsi qu'avec le concours de la MRC de L'Islet elle-même, dans le but d'en simplifier l'application partout sur le territoire, pour les services policiers notamment.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-09-121

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'août 2020

Il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois d'août 2020 pour un montant de 27 514,32 \$.

Adopté à l'unanimité.

2020-09-122

5.2 - Approbation des comptes du mois de septembre 2020

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de septembre 2020 pour un montant de 215 351,50 \$.

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

2020-09-123

6.1 - Demande d'appui - Association des groupes de ressources techniques du Québec - Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité :

- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard explique qu'une première rencontre de travail, réunissant les maires et directeurs généraux des municipalités de La Pocatière, Ste-Anne-de-la-Pocatière, St-Onésime, Rivière-Ouelle, St-Pacôme, St-Gabriel et St-Roch-des-Aulnaies, a été tenue il y a deux semaines (17 août 2020) dans le cadre du projet « *Coopération intermunicipale* », projet pour lequel les municipalités concernées ont obtenu un financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). On rappelle que l'objectif de cet exercice, qui s'étendra sur plusieurs mois, avec le concours d'une firme de consultants spécialisés dans ce genre de mandat, est d'identifier et de documenter les domaines possibles de coopération intermunicipale (sur le modèle de l'actuel service incendie par exemple : déneigement, collecte des ordures, etc.), ainsi que les meilleures modalités opérationnelles de ces partages de services (ex.: régie intermunicipale, entente de service, etc.).

Monsieur Simard partage également quelques informations au sujet d'une présentation donnée tout dernièrement par la Direction régionale du MAMH aux membres du Conseil des maires de la MRC de L'Islet et portant sur les nouvelles déclinaisons et les nouveaux volets des fonds disponibles en développement territorial, notamment l'un d'eux intitulé « *Signature innovation* ».

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Rien à signaler.

2020-09-124

9.2 - Autorisation pour l'octroi d'un contrat de service professionnel en architecture pour le projet d'agrandissement du garage municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu à son budget 2020 et entend toujours procéder à l'agrandissement de son garage municipal dans le but de se doter d'un espace d'entreposage;

ATTENDU QUE le morcellement du terrain du garage municipal et de l'édifice municipal abritant la bibliothèque et la caserne des pompiers (lot numéro : 4 481 302) a été effectué au cours des derniers mois et que tous les documents cadastraux ont été complétés et signés;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en architecture pour le projet d'agrandissement du garage municipal sont requis et que leurs coûts s'élèvent à 5 800,00 \$, avant taxes, et que l'article 3.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* (no. 204-2007) prévoit qu'une dépense supérieure à 5 001,00 \$ doit être autorisée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi d'un contrat de service professionnel en architecture pour le projet d'agrandissement du garage municipal et dont le montant, taxes nettes, s'élèvent à 5 800,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay

Rien à signaler.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Diane Renaud partage quelques informations au sujet de l'Assemblée générale annuelle de la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies qui s'est déroulée le 27 août dernier. Elle explique également que les discussions se poursuivent entre la Corporation et la Municipalité dans le cadre de la révision de l'entente et du bail liant les deux organisations, et qu'une rencontre du Comité consultatif culture et patrimoine est planifiée dans le courant des prochaines semaines pour avancer la préparation d'une nouvelle politique locale de la culture.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard explique que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 20 août dernier afin d'étudier les trois dossiers qui font l'objet des recommandations aux points suivants. Quelques commentaires sont également échangés au sujet des demandes adressés parfois au CCU à la dernière minute. On rappelle qu'une réunion est planifiée la semaine prochaine entre le maire, le directeur général, l'inspecteur municipal et les membres du CCU afin de discuter justement des moyens d'améliorer les processus et le traitement des demandes de permis concernées.

2020-09-125

13.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 1194, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovations au 1194, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement d'une toiture à l'identique;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 1194, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis pour la rénovation de la toiture au 1194, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-09-126

13.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 276, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovations au 276, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la rénovation de la galerie et du revêtement extérieur de la partie est;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 276, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis pour la rénovation de la galerie et du revêtement extérieur de la partie est au 276, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-09-127

13.4 - Demande de permis en secteur PIIA - 1066, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovations au 1066, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise à changer le revêtement extérieur, remplacer les portes et fenêtres et à refaire le perron d'entrée et la galerie arrière;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 1016, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis pour la rénovation du revêtement extérieur, le remplacement des portes et fenêtres ainsi que la réfection du perron d'entrée et de la galerie arrière au 1066, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent à une question posée par un membre du public concernant l'usage auquel est destiné l'agrandissement prévu au garage municipal. On explique qu'il s'agit principalement d'un usage d'entreposage, de matériel divers et de machineries et équipements.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2020-09-128

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 25.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & sec.-trés.